

POUR UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL

Les territoires fertiles
au service du projet métropolitain

CO
DEV

Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE



Ce document a été présenté lors de l'Assemblée plénière du Codev du 31 mars 2015. Il sera nourri progressivement par de nouvelles propositions et fiches de cas au fur et à mesure des rencontres avec les élus et les acteurs concernés de la Métropole.

INTRODUCTION

Commerce lucratif du pastel, négoce florissant des céréales... Toulouse a su, dans le passé, asseoir sa prospérité sur les productions agricoles à haute valeur ajoutée de ses «territoires fertiles», aux portes de la ville. Elle en a gardé la mémoire.

La ville, devenue agglomération, a connu en quarante ans une expansion considérable, mais demeure en respiration avec un monde agricole et une nature proches.

En reconsidérant ses «territoires fertiles», la Métropole peut aussi asseoir demain pour partie sa prospérité et son attractivité en misant sur la préservation et la mise en valeur de ses ressources agro-naturelles et de ses paysages. Elle peut réactiver des liens, inventer de nouveaux savoir-faire, générer un cycle original et écrire une nouvelle page à cette histoire, avec des outils contemporains, en s'appuyant sur les acteurs d'aujourd'hui.

Le Codev propose à Toulouse Métropole d'élaborer un projet métropolitain qui «mette en forme» les territoires périurbains et qui valorise pleinement le potentiel agro-naturel de l'ensemble de la Métropole, au bénéfice de tous ses habitants.

LE CONTEXTE

L'accueil de population doit rester au cœur des politiques publiques engagées depuis de nombreuses années dans la métropole toulousaine ; celle-ci a connu une expansion « spaciovore » et extensive qui s'est effectuée en mobilisant, aux fins d'urbanisation, des territoires agro-naturels.

Aujourd'hui encore, et malgré une volonté affirmée de réduire cette consommation d'espace – en privilégiant notamment le renouvellement urbain et une plus grande densité –, les besoins en foncier demeurent élevés, à la fois pour accueillir les nouveaux arrivants, mais aussi pour développer l'activité économique.

Si la périurbanisation est constitutive des paysages de la métropole toulousaine, les territoires naturels ou agricoles y sont cependant encore très présents, jusqu'au cœur de la ville-centre ; et ils restent « convoités ».

Rappelons également que les pratiques agricoles se sont détournées peu à peu des réalités locales pour s'orienter vers une dimension économique nationale voire internationale, une évolution qui contribue à distendre le lien entre « ville et campagne ».

Une régulation demeure indispensable. Elle est la base d'un projet métropolitain « lisible » à long terme, et accepté par les acteurs concernés. Un projet qui doit permettre d'atténuer les situations conflictuelles et les logiques exclusivement spéculatives, et qui devrait reposer sur une alliance entre satisfaction des besoins induits par la croissance démographique et valorisation des terres fertiles de la métropole.

Il y a aujourd'hui urgence à sortir du conflit de fait entre une logique d'urbanisation – indispensable pour assurer l'accueil de population – et une logique défensive de sanctuarisation des espaces agro-naturels.

Le Codev propose de « changer de logiciel » pour planifier le futur des territoires de la métropole. Il est nécessaire, non seulement « d'inverser le regard », en partant des espaces agro-naturels stratégiques pour structurer l'urbanisation, mais aussi de considérer ceux-ci comme des « biens communs » – pour aujourd'hui et pour demain – du territoire métropolitain.

Ces espaces non (encore) imperméabilisés, sont potentiellement fertiles, dans tous les sens du terme. Ils constituent une ressource qui participe de l'identité encore très rurale de certaines communes de la Métropole. Il s'agit là d'un atout pour l'avenir. Un capital précieux pour les générations futures.

Ces espaces sont dorénavant pris en compte dans les documents d'urbanisme, à commencer par le schéma de cohérence territoriale (SCoT), mais d'une façon encore trop théorique, qui n'inverse pas encore assez le regard, et qui tarde à se concrétiser sur le terrain, notamment dans les PLU communaux.

Dans l'agglomération, un réseau vert et bleu de base existe a minima, mais ne suffit pas à « faire écosystème » et présente encore de nombreuses discontinuités. Il existe cependant une nouvelle injonction de l'Europe et de l'État (lois Grenelle, ALUR, loi d'orientation agricole...) pour que la trame verte et bleue régionale ne s'arrête plus aux portes des villes, mais pénètre profondément au cœur des zones urbaines. Introduire d'importantes trames vertes en ville permet en effet d'atténuer le changement climatique et ses effets en contribuant aux économies d'énergie, à la capture de CO², à la baisse de la température, de la pollution de l'air et en limitant les eaux de ruissellement.

Ces injonctions doivent mieux trouver leur traduction dans les documents d'urbanisme de demain: SCoT révisé et PLUiH.

La « mise en projet » des espaces agro-naturels est un sujet qui n'est pas suffisamment porté par les élus, ni par les acteurs du monde agricole. Il est pourtant urgent d'agir à court terme pour préserver ces biens communs du territoire de « l'imperméabilisation » et en faire des territoires de projets partagés.

Dans le chapitre intitulé « Valoriser et développer les « services rendus » par l'eau et la nature », le Projet urbain de Toulouse Métropole (2011) préfigurait déjà ce que pourrait être une réelle prise en compte de l'eau et des espaces agro-naturels dans un projet métropolitain global. Le Codev souhaite ici approfondir cette réflexion et contribuer ainsi au nouveau Projet métropolitain en cours d'élaboration.

LES ACQUIS DU CODEV

Le Codev Toulouse Métropole reprend à son compte les travaux précédents du Conseil de développement de la Grande agglomération toulousaine (cf «*Les Ensemencements*»); ce «nouveau contrat social entre ville et campagne» proposait une approche plus nuancée de la couronne verte envisagée par les élus de l'interSCoT en suggérant plutôt une mosaïque agro-urbaine.

La présente contribution du Codev vient compléter et préciser cette idée, en se focalisant dans un premier temps sur les 37 communes de la Métropole.

UNE MOSAÏQUE AGRO-URBAINE

Il s'agit de compléter cette couronne verte périphérique par une mosaïque de territoires structurés par une trame naturelle et agricole (la trame verte et bleue), en recherchant un modèle de développement équilibré, s'appuyant sur des pratiques territoriales innovantes, déterminées et "conciliantes".

Cette mosaïque a vocation à résister à la "minéralisation" du territoire et à pénétrer profondément au cœur des territoires urbanisés, jusque dans la ville dense. Elle a vocation à être support d'un projet partagé mettant les biens communs du territoire – les espaces agro-naturels – au cœur du projet métropolitain.

Rappel des quatre fonctions-cibles que peuvent offrir les territoires agro-naturels :

- La fonction nourricière et d'économie agricole de proximité.
- La fonction environnementale et de santé.
- La fonction sociale, éducative et récréative.
- La fonction paysagère et culturelle.

SOMMAIRE

P.08 **UNE APPROCHE NOUVELLE, PAR BASSIN VERSANTS**

P.10 **PÉRENNISER LES ESPACES NATURELS
ET AGRICOLES STRATÉGIQUES**

P.12 **UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE D'ACQUISITION FONCIÈRE**

P.14 **POUR UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL À 37**

P.18 **UNE PÉDAGOGIE PAR L'EXEMPLE ET LE DIALOGUE**

P.19 **CONCLUSION**

P.20 **SEPT FICHES EXPLICATIVES**

1 UNE APPROCHE NOUVELLE, PAR BASSIN VERSANTS

LANCER UN INVENTAIRE-DIAGNOSTIC

Le Code de l'environnement, les lois Grenelle 2 (Engagement national pour l'environnement) et ALUR (Accès au logement et à un urbanisme rénové) permettent une meilleure prise en compte, dans les documents d'urbanisme, du devenir des territoires agro-naturels.

Il s'agit d'aller plus loin que la simple catégorisation des «territoires fertiles» en zones N naturelles. Ainsi, le SCoT doit dorénavant intégrer le Schéma régional de cohérence écologique (SRCE) et le Plan climat énergie territorial (PCET). «Sur le terrain», le PLUiH devra pour sa part définir précisément la vocation des espaces : densification urbaine, trame verte et bleue, ou espace agricole.

Le Codev propose que ce travail de diagnostic-hiérarchisation des potentialités agricoles et naturelles des territoires non urbanisés s'appuie sur l'expertise citoyenne et sur celle des organisations agricoles. (exemple de Balma où a été établi un diagnostic citoyen de la biodiversité)

Un recensement précis des espaces naturels et agricoles, du «vivant», des cœurs et des couloirs de biodiversité, de la trame verte et bleue, des «services rendus par la nature», des potentialités agricoles des sols, de l'état de pollution de ces sols ou encore des ressources énergétiques renouvelables paraît indispensable pour diagnostiquer et hiérarchiser les «biens communs». Il en est de même du

recensement de tous les acteurs locaux qui exploitent, mettent en valeur ou sont porteurs de projets autour de ces biens communs.

À terme, la trame verte et bleue devra réellement traverser et «irriguer» le territoire de la Métropole, à l'instar de la voie verte du Canal du Midi (qui reste perfectible dans sa partie la plus urbaine) ou encore des berges de la Garonne. Partir de la trame verte et bleue régionale pour rétablir les continuités naturelles, mais aussi pour développer les itinéraires modes doux, et rejoindre le centre urbanisé, la «ville intense». Pour atteindre cet objectif, il sera sans doute nécessaire d'adopter de nouvelles méthodes de travail, plus transversales, plus collaboratives, plus participatives.

S'ORGANISER AUTOUR DES QUATRE BASSINS VERSANTS

Il existe dans la Métropole quatre bassins versants, définis par les quatre grands cours d'eau qui irriguent son territoire : la Garonne et ses affluents Hers-mort, Touch et Aussonnelle.

Le Codev propose que ces bassins versants constituent la nouvelle base territoriale d'approche de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire : le futur PLUiH (Plan local d'urbanisme intercommunal-Habitat) de Toulouse Métropole prendrait ainsi clairement en compte, dans son projet d'aménagement et de développement durable (PADD), cette logique de « biens communs ».

Dans chacun des quatre bassins versants, le Codev propose de mettre en place un « parlement » : il s'agit d'associer tous les acteurs concernés aux élus locaux pour élaborer un diagnostic partagé, débattre des enjeux de long terme et co-construire le PADD autour de la préservation et de la mise en valeur de ces « biens communs » : l'eau, les terres fertiles, les ressources énergétiques renouvelables, les déchets valorisables, les paysages.

Ces "parlements" autour des biens communs pourraient fonctionner en relation étroite avec les Commissions locales partenariales de l'eau (CLE) issues des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) existants. Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Adour-Garonne (SDAGE 2016-2021) recommande ce rapprochement.

Certaines de ces commissions ont déjà effectué un diagnostic approfondi et lancé des actions pour l'amélioration de la ressource en eau (SAGE de l'Hers / Girou). Certains élus y ont acquis une expérience positive de gestion commune de la ressource en eau. Cette base de travail devrait permettre d'amorcer rapidement un diagnostic partagé.

2 PÉRENNISER LES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES STRATÉGIQUES

Pour que les espaces naturels et agricoles stratégiques échappent à la « convoitise foncière », il est indispensable que les documents d'urbanisme les localisent précisément, sur la base de diagnostics solides et partagés. Il faut également que ces documents d'urbanisme (SCoT et PLUiH) envoient un signal fort de la volonté des élus d'assurer la non-constructibilité, sur le long terme, des espaces à enjeux autour des quatre fonctions-cibles.

Le Plan climat énergie territorial et le schéma régional de cohérence écologique constituent les premiers outils à traduire dans le SCoT et le PLUiH. D'autres outils existants peuvent être mis en œuvre pour traduire la volonté des élus.

Le Codev propose d'expérimenter, dans un premier temps, la mise en œuvre de ces outils sur un territoire ciblé: le bassin versant de l'Hers, avec mise en place d'un observatoire partenarial.

Ces outils sont les ZAP (Zones Agricoles Protégées), les PAEN (Périmètres de protection et de mise ne valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains) et les ENS (Espaces Naturels Sensibles – outil spécifique du Conseil général, non encore utilisé en Haute-Garonne). Ces outils permettent de fournir un signal sur le long terme, produisant un effet positif pour l'exploitant et qui, surtout, découragerait les stratégies spéculatives.

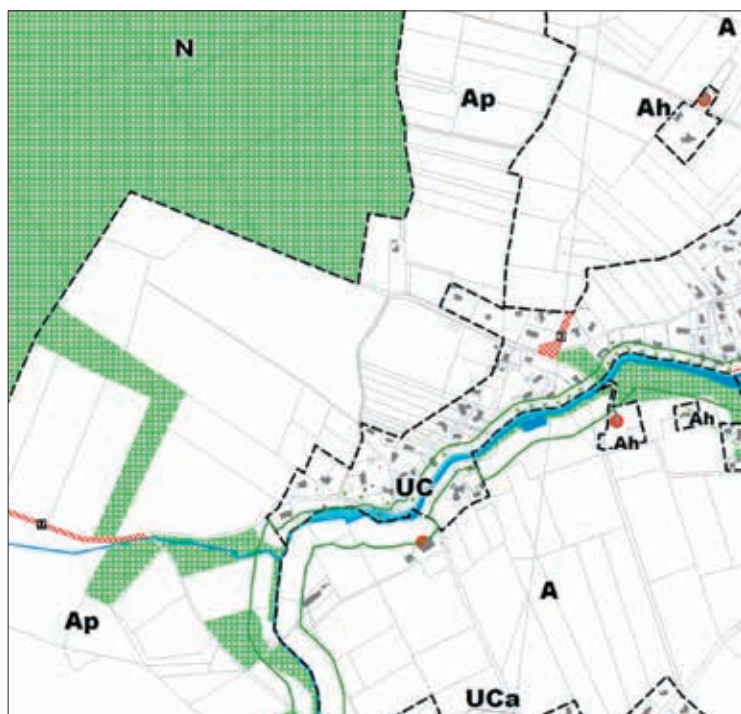
Il sera également nécessaire d'explorer de nouvelles pistes, et d'inventer d'autres outils à partir d'expériences menées sur d'autres territoires. Tous ces outils peuvent contribuer à valoriser les espaces situés « entre » les espaces bâtis en les considérant comme de espaces de projets.

« Consommer moins de terres agricoles », « réduire l'artificialisation des sols », autant d'injonctions qui font aujourd'hui consensus, sur le principe... Ce consensus devrait se traduire par des règlements écrits et graphiques plus précis, plus détaillés, permettant d'inscrire la vocation de ces espaces sur le moyen terme. La question du "projet", seul capable de faire "vivre" ces espaces naturels et agricoles, nécessite volonté politique et forte implication des élus et acteurs locaux.

Le SCoT de la Grande agglomération toulousaine vient d'être mis en révision ; l'élaboration du PLUiH de Toulouse Métropole vient également de démarrer. Ces «remises en chantier» doivent permettre d'arbitrer de façon claire et lisible le devenir des espaces agricoles et naturels et d'envoyer un signal fort.

L'ENJEU

- confirmer dans le temps long les espaces aujourd'hui classés «espaces agricoles protégés» et «espaces naturels protégés» (prescriptif)
- lever l'ambiguïté sur les territoires aujourd'hui classés «espaces agricoles préservés», cette dénomination – non prescriptive – pouvant laisser cours à des interprétations larges
- intégrer dans ce SCoT la trame verte et bleue du Schéma régional de cohérence écologique
- compléter et affiner cette trame, et la décliner dans le PLUiH métropolitain, dans tous les secteurs urbanisés et urbanisables, jusque que dans la «ville intense».



3

UNE STRATÉGIE VOLONTARISTE D'ACQUISITION FONCIÈRE

Les documents d'urbanisme ne peuvent garantir, à eux seuls, que des espaces naturels ou agricoles échappent, à long terme, à l'urbanisation. Pour le garantir, il faut acheter ces terrains... pour ne pas les bâtir, mais pour en faire des territoires de projets autour de la valorisation des espaces agro-naturels. Ou ne les bâtir que partiellement: certaines acquisitions foncières pourraient également venir conforter, en totalité ou pour partie, des projets d'espaces publics ou des projets éducatifs ou récréatifs.

Il s'agit ici de préserver mais aussi de construire l'avenir: en espaces libres, verts, ludiques, ces terrains valoriseront les parcelles constructibles voisines, et comme espaces agricoles ils deviendront précieux dans un contexte général de besoins toujours croissants voire de pénurie.

ACHETER DES TERRAINS POUR NE PAS (FORCÉMENT) LES BÂTIR...

L'Établissement public foncier local (EPFL) de Toulouse Métropole est aujourd'hui exclusivement orienté vers l'acquisition de terrains ou d'immeubles pour accompagner les projets urbains stratégiques. Ne pourrait-on pas faire évoluer sa mission ?

Par ailleurs, il y a dans ce domaine nécessité d'un couple Métropole - Région qui fonctionne. De nombreux outils réglementaires et institutionnels existent, mais ne sont pas encore mis en œuvre dans la métropole toulousaine

Il sera nécessaire à terme que la collectivité puisse également acquérir des terres n'ayant pas vocation à être bâties et donc de définir un budget spécifique « foncier agricole et naturel » dans le budget global de l'EPFL. Il existe aussi d'autres outils financiers: le Codev propose aux élus de la Métropole d'engager rapidement une réflexion prospective, à l'échelle globale et à l'échelle de chaque territoire communal, sur cette question.

En 2012, le Codev Grande agglomération toulousaine suggérait déjà la création, par les collectivités de la métropole toulousaine et le Conseil régional Midi-Pyrénées, d'une agence pour la protection des espaces agricoles et naturels les plus menacés par le développement de l'urbanisation et la spéculation foncière, en s'inspirant des actions menées par le Conservatoire du Littoral et de l'Agence des espaces verts de l'Île de France.

Gérée par les élus locaux, cette agence fonctionnerait avec le soutien des organisations professionnelles et en collaboration avec le réseau des notaires, des SAFER, des EPFL, de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, de l'association *Terre de liens* etc. Elle confierait à des tiers (agriculteurs, maraîchers, exploitants d'activités de loisir ou de diffusion culturelle...) le soin d'exploiter ces fonds acquis.



4

POUR UN NOUVEAU CONTRAT TERRITORIAL À 37

INVENTER UN PROJET GLOBAL INNOVANT QUI S'INSCRIVE DANS L'AMBITION MÉTROPOLITAINE

Le Codev propose, au travers de ce nouveau contrat territorial, d'engager un projet global, innovant et créateur d'emplois, en s'appuyant sur la trame naturelle et agricole. Tout à la fois économique, sociale et environnementale, cette « mise en forme » des territoires périurbains et leur « mise en paysages » constituera un élément fort du projet métropolitain.

Le Codev propose de partir de la réalité géographique et humaine des 37 communes de la Métropole, et de faire de chacune d'elles, regroupées par bassins versants, un territoire de projets partagés. Il s'agit de concilier les besoins fonciers de la ville avec le développement de projets innovants pour répondre aux attentes sociétales, autour des fonctions-cibles: nourricière, environnementale, sociale, éducative, récréative, paysagère et culturelle.

Ce projet métropolitain pourrait ensuite servir de base à l'écriture du PADD (Projet d'aménagement et de développement durable), qui est le chapitre commun aux 37 communes dans le cadre de l'élaboration du PLUiH. Ce sera la transcription concrète dans chaque commune d'un projet global, conçu à l'échelle de la Métropole.



FAIRE SE RENCONTRER L'OFFRE ET LA DEMANDE

Un premier état des lieux des attentes des citoyens a été effectué par le Codev : ces « acteurs de la demande », publics ou privés, expriment des attentes très diversifiées, avec une focalisation forte sur la qualité alimentaire.

Un constat s'impose : la production agricole actuelle des territoires métropolitains n'est pas en phase avec les attentes des habitants de la Métropole. La fonction nourricière de proximité est mal assurée par les territoires fertiles de la Métropole.

Les trois autres fonctions (environnementale et de santé - sociale, éducative et récréative - paysagère et culturelle) ne sont assurées que très partiellement. Pourtant, ce premier recensement met déjà en évidence la grande diversité de l'offre : une offre existante ou en devenir, traditionnelle ou novatrice, et qui présente un potentiel de développement élevé, porté par des acteurs locaux nombreux.

FAIRE ÉMERGER UN SYSTÈME ALIMENTAIRE LOCAL

Toulouse Métropole, en partenariat avec les collectivités voisines, est en capacité de faire émerger sur son territoire un véritable « système alimentaire » local. Il s'agit de stimuler la « demande » alimentaire par la commande publique, en orientant progressivement les cantines scolaires des 37 communes de la Métropole vers une cuisine bio, saine, locale et de qualité.

Cette « gouvernance alimentaire » pourrait entraîner une dynamique avec les autres collectivités ainsi qu'avec de nombreux organismes publics et parapublics qui gèrent chaque jour des dizaines de milliers de repas pour les scolaires, les salariés, les malades... La commande publique jouerait par conséquent un rôle moteur pour le développement de ces systèmes alimentaires locaux.



La plupart des collectivités de l'agglomération sont aujourd'hui engagées dans des démarches plus ou moins avancées de qualité alimentaire (exemple : repas bio à la cantine scolaire), mais en ordre dispersé. Il n'existe pas à l'heure actuelle de stratégie commune à l'échelle des 37 communes, incluant acteurs publics et privés.

De nombreuses initiatives existent en matière de qualité alimentaire et de circuits courts, notamment dans la restauration collective, publique ou privée. Le Codev souhaite que Toulouse Métropole définisse un plan d'actions (Livre blanc, Charte...) qui poserait les bases d'un système alimentaire local, stimulant la demande et contribuant au développement d'une offre de proximité, adaptée à cette demande.

De grandes entreprises privées comme Airbus ou encore la clinique Pasteur ont d'ores et déjà initié des actions dans ce sens. Des initiatives qui pourraient avoir un effet d'entraînement et essaimer dans d'autres entreprises. De la même manière, l'expérience de certaines communes de

la Métropole pourrait être capitalisée et ce savoir-faire pourrait être transmis aux autres communes.

Il s'agit aussi de favoriser et d'accompagner le développement de l'offre d'une économie agricole de proximité, basée sur les circuits courts (Amap, marchés de producteurs, boutiques paysannes, points de vente dans les gares, contrats circuits courts avec les collectivités...) en lien avec des "parcs d'activités agricoles" (couveuses pour le renouveau d'une agriculture de proximité). Le MIN (aujourd'hui *Halles du Sud-Ouest*) pourrait jouer un rôle fédérateur et emblématique.

MISER « EN DYNAMIQUE » SUR LA QUALITÉ ALIMENTAIRE, LA GASTRONOMIE ET LE PATRIMOINE...

L'ambition toulousaine de se hisser au rang des capitales de la gastronomie (un créneau déjà occupé par d'autres villes, et notamment Lyon) doit à la

Le Codev propose que la gastronomie soit un des moteurs de ce nouveau contrat territorial et que ses dimensions paysagères, patrimoniales et culturelles fassent l'objet d'une réflexion particulière pour mieux s'inscrire dans l'ambition métropolitaine.

fois se diffuser dans l'ensemble de la société et s'appuyer sur toutes les ressources du territoire métropolitain. Ce positionnement, relativement nouveau, comme en témoigne la première édition de la manifestation «Toulouse à table», doit rentrer en résonance avec les savoir-faire locaux. Sa réussite reste de toute évidence conditionné à la qualité des produits.

La Région Midi-Pyrénées est déjà fortement investie dans la qualité alimentaire et la labellisation des produits agricoles régionaux (salon SISQUA, marque Sud-Ouest avec l'Aquitaine). La Métropole peut ici jouer pleinement la complémentarité en insistant sur sa spécificité: une métropole agro-naturelle qui développera «gastronomie pour tous», en phase avec son «arrière-pays».

Une autre ambition toulousaine est d'obtenir un classement du centre ville historique au Patrimoine mondial de l'Unesco. Là aussi, cette exigence qualitative doit aller bien au delà de la ville-centre de la Métropole, c'est pourquoi la préservation du patrimoine rural bâti et paysager aux portes de la ville s'inscrit pleinement dans ce projet de nouveau contrat territorial.



5

UNE PÉDAGOGIE PAR L'EXEMPLE ET LE DIALOGUE

L'EXEMPLE, L'EXPLICATION ET LE DIALOGUE...

Pour de nombreux citoyens, SCoT et PLU restent des documents abstraits. Il y a pourtant un lien (presque) direct à établir entre le PLU et... la qualité des repas en cantine scolaire, ou encore l'offre en matière de loisirs naturels et sportifs ! Il appartient aux élus d'expliquer les liens entre ces documents d'urbanisme et leurs effets sur la vie quotidienne des habitants de la métropole, pour aujourd'hui et pour demain.

La Métropole peut s'inspirer de nombreuses initiatives existantes, ici et ailleurs, dans la Métropole, la région, en France comme en Europe : des actions modestes ou ambitieuses, très locales ou à grande échelle, mais qui toutes ont réussi à faire évoluer positivement des situations bloquées et à mieux « prendre en mains » l'avenir des territoires agro-naturels.

Le Codev souhaite la mise en place par Toulouse Métropole d'une pédagogie par l'exemple, l'explication et le dialogue pendant toute la durée d'élaboration du PLUiH.

Le Codev pourrait y apporter sa contribution : tables rondes, rencontres, colloques, ateliers à l'échelle de chaque bassin versant réunissant les acteurs de l'offre et de la demande.

De nombreux échanges pourraient également être mis en place avec les porteurs d'initiatives, publics ou privés, d'ici ou d'ailleurs.

A photograph of a dirt path lined with large, mature trees in a green field. The path leads into the distance, flanked by tall grass and dense foliage. The trees have thick trunks and full green canopies, creating a shaded path. The background shows more trees and a bright sky.

CONCLUSION

Le Codev souhaite que les élus de la Métropole se saisissent et débattent de ses propositions pour un nouveau contrat territorial: en misant sur la valorisation de ses ressources agro-naturelles, la métropole toulousaine pourrait aussi développer une dynamique originale sur son territoire.

Pour concrétiser ses propositions, – prendre en compte la nature et l’agriculture pour structurer le projet métropolitain –, le Codev propose d’explorer leur déclinaison sur des « territoires fertiles expérimentaux », avec une ou plusieurs communes volontaires de la Métropole.

SEPT FICHES EXPLICATIVES

Le présent document sera progressivement complété par des fiches détaillant et explicitant les propositions du Codev. Les sept premières seront les suivantes :

- 1 Les « biens communs » du territoire métropolitain**
Définition des « biens communs » (nature, nourriture, atmosphère, énergie) et du besoin d'établir des règles collectives pour leur exploitation, sans remettre en cause la propriété privée.

- 2 Les quatre fonctions-cibles des territoires agro-naturels**
Déclinaison et définition des quatre fonctions à partir d'enquêtes menées par le groupe de travail « Terres Fertiles ».

- 3 Les bassins versants de la Métropole et l'approche du Codev pour le PLUiH**
Définition de la « civilisation hydraulique » et proposition méthodologique pour le PLUiH.
Les communes de chaque bassin versant et les démarches engagées dans le cadre de chaque SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux).

- 4 Les outils techniques et financiers pour la maîtrise des espaces agro-naturels.**
Revue succincte des outils existants pour assurer la maîtrise collective des espaces agro-naturels et proposition d'outils nouveaux.

5 **Les acteurs et la nature de la demande / les espaces et les acteurs de l'offre.**

A partir des travaux de recensement effectués par le groupe de travail. Les bases d'un contrat territorial en marche.

6 **Les exemples d'ici et d'ailleurs...**

Liste des villes et des acteurs porteurs d'initiatives « pilotes » ou « exemplaires » autour des quatre fonctions cibles.

7 **Les « territoires fertiles » expérimentaux**

Les territoires de la Métropole, proposés par le Codev, pour expérimenter ses propositions pour mettre la nature et l'agriculture au cœur du projet métropolitain.





"LA NATURE C'EST BIEN
MAIS FAUT PAS QUE
ÇA ENVAHISSE TOUT!!!"



"SI ON CONSTRUIT
OU ON CULTIVAIT,
Y'A PLUS QU'À
CULTIVER DÙ
ON A CONSTRUIT!"



"SI ON CONSTRUIT
DANS LES CHAMPS
ON NE RECONNAÎTRA
PLUS MONS!!!"



"ICI ON MANGE LES PRODUITS
DE CORNEBARRIEU. ON LES CULTIVE
QUE POUR LES HABITANTS ET
QUAND IL EN MANQUE,
ON LES FAIT VENIR D'AILLEURS."

«Paroles d'enfants» illustrées
sur le vif par Arnaud Bauville
dans le cadre des ateliers Vélités /
CAUE de Haute-Garonne / Maison du Vélo /
La Fabrique Toulouse Métropole



**Conseil de développement
TOULOUSE MÉTROPOLE**

Mai 2015

Rédaction : Codev Toulouse Métropole
Maquette : Direction de la communication – Toulouse Métropole
Réalisation : studio Pastre
Photographies : Dominique Viet (p. 2-3), CAUE 31, CA66, AUAT
Impression : Imprimerie communautaire Toulouse Métropole

Codev Toulouse Métropole - Conseil de développement


Arche Marengo - 3^e étage

1, allée Jacques-Chaban-Delmas - 31500 Toulouse

05 31 22 92 13

codev@toulouse-metropole.fr

www.codev-toulouse.org



Le Codev propose à Toulouse Métropole d'élaborer un projet métropolitain qui mette en forme les territoires du périurbain et valorise pleinement le potentiel agro-naturel de la Métropole, au bénéfice de tous ses habitants.

Codev Toulouse Métropole

Instance transversale et pluridisciplinaire, le Codev est un lieu d'expression citoyenne : par ses travaux et ses débats, il contribue à la réflexion des élus sur les projets et les politiques communautaires. Force de proposition auprès de Toulouse Métropole, il contribue également au débat public.
www.codev-toulouse.org